


CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous venez de terminer vos études secondaires dans un pays de l'Union européenne et souhaitez vous inscrire à la Haute Ecole...

Vous trouverez ci-après la liste des documents que vous devrez scanner et téléverser pour la constitution du dossier administratif :

- Photocopie d'un document d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou tout autre document officiel établissant votre nationalité (passeport,...) ;
- Une photocopie de l'accusé de réception du dossier **par le Service des Equivalences** prouvant le dépôt du dossier au plus tard le 15 juillet 2021 ;
- Une photocopie de la preuve de paiement ;
- La photocopie du titre d'accès à l'enseignement supérieur fourni au Service des Equivalences (ou relevé de notes).

Cas particuliers :

- **Sage-femme et Infirmier responsable de soins généraux** : un certificat médical attestant que vous êtes apte à suivre la formation et un extrait du casier judiciaire modèle 2, le tout datant de moins de 3 mois au moment des démarches pour votre inscription sur le site de la Haute Ecole.
- **AESI – éducation physique et Coaching sportif** : un certificat d'aptitude complété par votre médecin-traitant ou cardiologue de votre choix, après avoir effectué un électrocardiogramme attestant de votre aptitude à suivre des études sportives.
-  Procédure spécifique d'inscription en sections **kinésithérapie** et **logopédie** : Dépôt des dossiers pour les non-résidents par voie électronique les 19-20 et 23 août 2021 de 9h00 à 16h00.
- Sections **sage-femme, ergothérapie et orthoptie** : uniquement via un système de réservation en ligne à partir du 15 juin 2021 sur le site de la Haute Ecole.